



MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DES RESSOURCES PRIMAIRES,  
DES AFFAIRES FONCIÈRES,  
DE LA VALORISATION  
DU DOMAINE ET DES MINES

N° 206 / MPF / DBS / ZOO

Pirae, le 16 octobre 2017

DIRECTION DE LA BIOSECURITE  
CELLULE ZOOSANITAIRE

*Le chef de cellule,*

*Affaire suivie par :*  
*Mme Valérie ROY*

### NOTE AUX IMPORTATEURS

**Objet :** Influenza aviaire faiblement pathogène H5N2 aux Pays-Bas

**Réf. :** - loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;  
- arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments ;  
- rapport de l'OIE du 16 octobre 2017.

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, compte tenu des informations actuellement en notre possession concernant l'apparition d'un foyer d'infection par le virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène H5N2 dans la région de Zeeland aux Pays-Bas, l'importation d'oeufs et d'ovoproduits n'ayant pas subi de traitement thermique permettant la destruction des virus de l'influenza aviaire et provenant de la région de Zeeland est suspendue.

Tous les oeufs ayant été pondus ou emballés dans la région de Zeeland à compter du 21 septembre 2017 et les ovoproduits ayant été produits à partir de ces œufs et expédiés en Polynésie française seront refoulés.

Je compte sur votre entière collaboration pour veiller à la bonne application de cette mesure de protection sanitaire de la Polynésie française.

La présente décision peut être contestée auprès du tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Le chef de cellule,

Valérie ROY